

Arrêté n° AA-2022-06 du 1er septembre 2022  
Portant délégation de signature financière (M. Guillaume LEHNASCH)

**Le Directeur de l'ISAE-ENSMA**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu l'arrêté AA-2022-04 du 29 août 2022 portant nomination de M. Guillaume LEHNASCH en tant que Chef du département d'enseignement Mécanique des Fluides et Aérodynamique (MFA) ;
- Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 juillet 2022 portant nomination de M. Majdi KHOUDEIR au poste de directeur de l'ENSMA à compter du 1er septembre 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à M. Guillaume LEHNASCH en tant que Chef du département d'enseignement Mécanique des Fluides et Aérodynamique (MFA) de l'ISAE-ENSMA, à l'effet de signer ou de valider dans le système d'information dédié, dans la limite du seuil de procédure des marchés publics :

- les engagements juridiques. Les engagements juridiques devront recueillir le visa du service marché conformément à la procédure interne en vigueur ;
- la certification des services faits ;
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Cette délégation de signature et validation est accordée sur l'entité budgétaire 900/AET/AETF01.

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de publication du présent arrêté. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires.

**Article 3**

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 1er septembre 2022, en 3 exemplaires originaux.

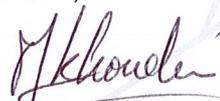
Vu et accepté le

Le Délégataire,



M. Guillaume LEHNASCH

Le Directeur,



M. Majdi KHOUDEIR

**Destinataires :**

- Délégataire (original), Agence comptable (original), Direction (original), Service financier (copie)
- Rectorat (copie) – transmis à Mme La Rectrice de Région Académique, Chancelière des Universités, le

13 SEP. 2022

